

→ Guide des parents nouveaux arrivants

Inscrire

Comment puis-je inscrire
mon enfant à l'école?

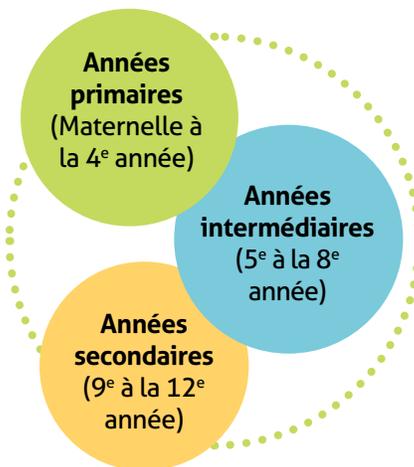


☐ Décidez du programme scolaire de votre enfant

	Programmes d'études du Manitoba*	Enseignants brevetés	Frais de scolarité	Diplôme d'études secondaires**
École publique	Oui	Oui	Non	Oui
École privée ou indépendante subventionnée	Oui	Oui	Oui	Oui
École privée ou indépendante non subventionnée	Non	Non	Oui	Non
Enseignement à domicile	* Peut suivre les programmes d'études du Manitoba	Les parents prennent des dispositions pour l'enseignement	Les parents sont responsables des frais	** Si les exigences fixées par le ministère de l'Éducation du Manitoba pour l'obtention du diplôme du programme sont satisfaites

Votre enfant a le droit de fréquenter l'école publique locale s'il répond aux exigences en matière de résidence. Les écoles privées ou indépendantes peuvent avoir des conditions d'admission à remplir.

Les écoles publiques et certaines écoles privées ou indépendantes subventionnées ont des services de soutien aux élèves.



Programme anglais : Ce programme est destiné aux élèves qui veulent faire toutes leurs études de la maternelle à la 12^e année en anglais à l'exception des cours d'autres langues.

Programme d'immersion française : Ce programme est destiné aux élèves de la maternelle à la 12^e année qui apprennent le français langue seconde. Les cours de la maternelle à la 8^e année se donnent en français, à l'exception des cours de English language arts. Les élèves peuvent commencer le programme en maternelle, en 1^{re} année et en 7^e année.

Programme français : Ce programme est destiné aux élèves de la maternelle à la 12^e année dont le français est la première langue ou la langue d'autres cours de crédits spéciaux de langue. Tous les cours se donnent en français, à l'exception des cours de English language arts.

Programme d'études technologiques du secondaire : Ce programme est destiné aux élèves de la 9^e à la 12^e année qui veulent acquérir des compétences en métiers spécialisés et de technologies. Ce programme est disponible en anglais, en immersion française et en français.

☐ Repérez votre école ou le bureau de votre division scolaire

Votre division scolaire correspond au lieu où vous habitez. Pour savoir où faire l'inscription, repérez l'école ou le bureau de la division scolaire locale de votre enfant sur notre site Web. Vous pouvez également en apprendre sur l'initiative Choisir une école pour inscrire votre enfant dans une division scolaire différente.

Visitez votre école ou le bureau de votre division scolaire

Ayez avec vous les documents nécessaires. Prenez avec vous les documents indiqués ci-dessous que vous avez. Les élèves âgés de 18 ans ou plus peuvent s'inscrire sans être avec un adulte.

Statut d'immigration	Documents des parents	Documents de l'enfant
Visiteur	Passeport ou permis de visiteur	Permis d'études
Résident temporaire (RT)	Permis d'études ou Permis de travail	Passeport ou permis d'études
Titulaire du permis de résident temporaire (RT)	Permis de résident temporaire	Permis d'études
Résident permanent (RP)	Carte de RP, fiche d'établissement ou confirmation de RP	Certificat de naissance ou documents de tutelle

→ Liste de vérification

(Documents à apporter s'ils sont disponibles*)

- Preuve d'adresse, telle que le contrat d'achat de maison ou le contrat de location
- Documents du statut d'immigration canadiens
- Certificat de naissance de votre enfant ou documents de tutelle
- Bulletins scolaires des écoles précédentes (traduits, le cas échéant)
- Fiches d'immunisation de votre enfant
- Carte de santé du Manitoba

* Si c'est possible, apportez les documents originaux.



→ Qui peut y participer?



4 ans
Préscolaire et
prématernelle



5 ans
Maternelle



7 à 21 ans
De la 1^{re} à la 12^e année,
les élèves sont placés
selon l'âge.

L'enfant doit avoir l'âge requis pour sa classe au plus tard le 31 décembre.

Votre enfant doit fréquenter l'école à partir de l'âge de 7 ans jusqu'à l'âge de 18 ans (ou jusqu'à l'obtention du diplôme), et peut fréquenter l'école de l'âge de 4 ans jusqu'à l'âge de 21 ans.

Les adultes peuvent fréquenter une école secondaire ou un centre d'apprentissage pour adultes pour obtenir un niveau équivalent de 12^e année.

Si votre enfant est âgé de 3 mois à 12 ans, le service de garde pour enfants peut être disponible, y compris avant et après l'école.

□ Planifier pour l'école

Pour en apprendre sur l'école et faire un plan pour l'apprentissage de votre enfant, renseignez-vous sur les processus d'accueil et d'orientation de l'école. Vous pouvez demander un interprète, le cas échéant. N'hésitez pas à poser beaucoup de questions et à demander un appui supplémentaire de la part des travailleurs des services communautaires de soutien et d'aide à l'établissement.

Comment pouvons-nous planifier pour les besoins de votre enfant?

L'école peut vérifier les compétences langagières et autres des enfants au cours de l'accueil et de l'orientation.

Généralement, votre enfant est placé dans une année d'études des élèves de son groupe d'âge.

Comment pouvez-vous aider?

- Racontez vos histoires et vos intérêts personnels, ainsi que ceux de l'école et vos objectifs de carrière.
- Expliquez tous les besoins physiques et de communication spéciaux, ainsi que les besoins d'apprentissage spéciaux.

5 premières questions à poser à l'école

- 1 Quels sont les coordonnées et l'horaire de l'école?
- 2 Quels sont les services que l'école offre aux élèves et aux familles? Comment puis-je obtenir de l'appui additionnel?
- 3 Quelles sont les règles et les attentes de l'école à l'égard des élèves et des familles?
- 4 Que dois-je faire si mon enfant est malade ou a des problèmes?
- 5 Puis-je obtenir ces renseignements par écrit? (conservez une copie des renseignements)

Les écoles peuvent vous donner beaucoup de formulaires

1. Formulaires d'inscription

2. Formulaires d'autorisation et de consentement pour la technologie, les excursions, les activités parascolaires, la communication de renseignements et l'immunisation

3. Formulaires de transport des élèves

4. Formulaires de choix de cours (7^e à 12^e année)

5. Formulaires des renseignements médicaux

6. Formulaires de prêt et d'utilisation de matériel

Les élèves âgés de 18 ans ou plus peuvent remplir les formulaires sans être avec un adulte.

Avez-vous des questions? Avez-vous besoin d'aide?

Communiquez avec votre école, votre division scolaire ou des organismes de nouveaux arrivants. Nous sommes là pour vous aider.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU MANITOBA

Direction de l'enseignement, des programmes et de l'évaluation
1567, avenue Dublin | Winnipeg | Manitoba | R3E 3J5
TÉLÉPHONE : 204 945-8806

VISITEZ NOTRE SITE WEB À
www.edu.gov.mb.ca/m12/ecoles-mb/fem.html